



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières :
Tél : 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

Envoyé en préfecture le 26/08/2022
Décision Reçu en préfecture le 26/08/2022
un Affiché le 26/08/2022 alable SLOW
Dossier n° DP07421 ID : 074-200081446-20220826-DP07421222A0050-AR
date de dépôt : 17/08/2022
date d'affichage du dépôt : 17/08/2022
demandeur : Madame PRESSE Marie Noëlle
pour : Création d'une terrasse, réaménagement intérieur, modification d'ouvertures et isolation par l'extérieur
adresse terrain : 886 ROUTE DE LA DOUANE, à Glières-val-de-borne (74130)
parcelles :110 0B-0718, 110 0B-0719

Madame PRESSE Marie Noëlle
886 Route de la douane
74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt du dossier, soit à compter du : **17/09/2022**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 26 août 2022.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

